

## CONVENTION POUR SOUSCRIRE AU SERVICE CLASSDOC CECNA

### Préambule :

La CECNA propose à ses adhérents un service de stockage de document en ligne : Classdoc, pour les documents de comptabilité CECNA et les constats de gestation. Classdoc est un outil disponible sur internet. Pour vous connecter, il vous suffit de taper dans la barre de recherche : [www.cecna.ucacig.fr](http://www.cecna.ucacig.fr) ou de vous connecter via le site CECNA.

### Article 1 : les documents mis en ligne

A la demande de l'éleveur, la CECNA s'engage à fournir au format numérique (PDF) sur la plateforme Classdoc les documents suivant :

- Les factures CECNA
- Le courrier d'accompagnement qui détail les prélèvements
- Les avoirs CECNA
- Les résultats des constats de gestation

Une fois le service souscrit, l'éleveur recevra le document numérique sur la plateforme Classdoc dès son émission et **ne recevra plus** les formats papiers desdits documents par courrier.

### Article 2 : durée de stockage

Les adhérents à ce service pourront avoir un accès aux documents, format PDF, où et quand il le souhaite pendant la durée de validité du document et sous réserve d'une connexion internet. Les durées sont les suivantes :

- 10 ans pour les factures CECNA
- 2 ans pour le courrier d'accompagnement qui détail les prélèvements
- 10 ans pour les avoirs CECNA
- 2 ans pour les résultats des constats de gestation

### Article 3 : modalités du service Classdoc

Ce service est entièrement **gratuit**. Il ne sera rien facturé à l'adhérent qui souscrit à Classdoc CECNA. L'adhérent ne recevra plus les formats papier des documents cités ci-dessus.

### Article 4 : résiliation du service Classdoc

L'adhérent pourra à tout moment résilier sa souscription à ce service par lettre recommandée avec accusé de réception. Suite à la réception de ce courrier, l'adhérent ne recevra plus de documents numériques et recevra à l'avenir les documents au format papier par courrier.

Après sa résiliation, l'adhérent aura toujours accès à son compte Classdoc en ligne et aura toujours accès aux documents déjà présent sur Classdoc (jusqu'à expiration de ces derniers). L'adhérent ne recevra juste plus les documents au format numérique à compter de la prise en compte de la résiliation.

#### Article 5 : confidentialité

L'adhérent a seulement accès à ses documents et ne peut consulter ceux d'un tiers sans l'accord de ce dernier. Inversement aucun tiers ne peut consulter les documents de l'adhérent sans son accord.

Une fois le service souscrit par l'adhérent, ce dernier recevra un identifiant et un mot de passe pour pouvoir accéder à son compte et ses documents en ligne. Pour les personnes utilisant déjà Classdoc pour d'autres entreprises, l'identifiant et le mot de passe resteront inchangés. Ces informations sont strictement confidentielles et sous la responsabilité de l'adhérent. Aucun tiers ne peut accéder à vos documents sans ces informations. L'adhérent ne doit communiquer ces informations à personne. En cas d'oubli de mots de passe, un autre vous sera générer aléatoirement et envoyé directement par mail. Le personnel de la CECNA n'a pas connaissance de votre mot de passe.